

KPMG SA Tour EQHO|2 Avenue Gambetta|CS 60055|92066 Paris La Défense Cedex

# Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N) 30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux



KPMG SA Tour EQHO|2 Avenue Gambetta|CS 60055|92066 Paris La Défense Cedex

#### Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N)

30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N),

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables applicables :

- aux immobilisations du domaine concédé et à leur amortissement en note 2.2. de l'annexe des comptes annuels,
- aux provisions pour maintien en état des ouvrages d'arts concédés en note 2.4. de l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

# Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations



nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



•	il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.		
		Paris La Défense, le 4 avril 2024 KPMG SA	
		Xavier Fournet Associé	



**Comptes sociaux** 

31 décembre 2023

# SOMMAIRE

E	<b>TATS</b>	DE S	YNTHESE	.4
1.	C	OMPT	TE DE RESULTAT	.4
				_
2.	B	ILAN		.5
3.	T	ABLE	AU DES FLUX DE TRESORERIE	.6
1.	Pl	RESE	NTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS	.7
	1.1.	CONT	RAT DE CONCESSION	7
			MARQUANTS	
	1.3.	FAITS	MAJEURS 2023	8
2.	Pl	RINC	PES COMPTABLES	.9
	2.1.	IMMO	BILISATIONS INCORPORELLES	
			BILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE	
	2.3.	LA M	ETHODE DES ACTIFS PAR COMPOSANTS	. 10
			ISIONS POUR MAINTIEN EN ETAT DES OUVRAGES D'ART CONCEDES	
	2.5.		ENTIONS D'INVESTISSEMENT	
			BILISATIONS FINANCIERES	
	2.7. 2.8.		KSNCES	
			URS MOBILIERES DE PLACEMENT	
			UNTS	
			ERSION DES CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES	
			AITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	
			TS SUR LES RESULTATS	
			JES FINANCIERS	
			SEMENT DES CREANCES ET DETTES	
3.	E	XPLIC	CATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE1	13
			TE DE RESULTAT	
		1.1	Chiffre d'affaires	
			Autres produits d'exploitation	
		1.3	Achats et charges externes	
		1.4 1.5	Charges de personnel	
		1.5 1.6	Impôts et taxes	
		1.7	Dotations aux amortissements et aux provisions	
	3.	1.8	Résultat financier	
		1.9	Résultat exceptionnel	
		1.10	Participation des salariés	
		1.11	Impôt sur les résultats	
		<b>D</b> ILAI 2.1	Immobilisations incorporelles	
		2.1	Immobilisations corporelles	
		2.3	Immobilisations financières	
		2.4	Stocks	19
		2.5	Clients et comptes rattachés	
		2.6	Autres créances et comptes de régularisation	
		2.7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	
		2.8	Capitaux propres.	
	٥	2.9	Provisions pour risques et charges	22

#### **Comptes sapn**

3.2.10	Emprunts et dettes financières	23
3.2.11		
3.2.12	<u>.</u>	
3.2.13		
3.3. TAE	BLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	
3.3.1	Détermination de la marge brute d'autofinancement	25
3.3.2	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	
3.3.3	Acquisition d'immobilisations	
4. INFO	RMATIONS COMPLEMENTAIRES	26
4.1. Con	NSOLIDATION COMPTABLE ET INTEGRATION FISCALE	26
4.2. IND	ICATEURS COMPTABLES ET FINANCIERS	
4.3. Liti	IGES	
	HIER DES CHARGES	
4.5. INFO	ORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	27
4.6. Hor	NORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	28
5. LISTE	E DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	29
6. INFO	RMATIONS POST-CLOTURE	29

# ETATS DE SYNTHESE

# 1. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Chiffre d'affaires	3.1.1	474 533	445 970
Autres produits	3.1.2	8 165	8 221
Charges d'exploitation		(233 685)	(216 662)
Achats et charges externes	3.1.3	(47 633)	(44 418)
Charges de personnel	3.1.4	(30 974)	(27 551)
Autres charges	3.1.5	(208)	(234)
Impôts et taxes	3.1.6	(40 100)	(39 278)
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.1.7	(114 770)	(105 181)
Résultat d'exploitation		249 013	237 529
Résultat financier	3.1.8	(7 178)	(51 358)
Résultat courant		241 835	186 171
Résultat exceptionnel	3.1.9	1 216	23 884
Participation des salariés	3.1.10	(3 926)	(3 743)
Impôt sur les résultats	3.1.11	(64 410)	(54 006)
Résultat net		174 714	152 306

# 2. BILAN

ACTIF			
	Note	31.12.2023	31.12.2022
(en milliers d'euros)			
Immobilisations incorporelles	3.2.1	19 066	10 877
- Amortissements et provisions		(5 791)	(5 725)
Immobilisations corporelles	3.2.2		
- Domaine propre		2 607	1 006
- Domaine concédé		3 564 594	3 507 132
- Amortissements et provisions		(2 488 910)	(2 397 306)
Immobilisations financières	3.2.3	472	377
Total actif immobilisé		1 092 037	1 116 361
Stocks et en-cours	3.2.4	1 173	1 183
Clients et comptes rattachés	3.2.5	40 805	40 779
Autres créances et comptes de régularisation	3.2.6	92 051	21 277
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.2.7	12 810	11 819
Total actif circulant		146 840	75 058
TOTAL DE L'ACTIF		1 238 877	1 191 419
PASSIF		21 12 2022	21.12.2022
(en milliers d'euros)	Note	31.12.2023	31.12.2022
Capital		14 000	14 000
Primes et réserves		307 400	307 400
		2 063	2 063
Report à nouveau		2 003 174 714	152 306
Résultat Subventions d'investissement		25 874	26 335
		23 874	20 333
Provisions règlementées	220	<b>504050</b>	<b>500.405</b>
Capitaux propres	3.2.8	524 052	502 105
Provisions pour risques et charges	3.2.9	27 014	22 826
Emprunts et dettes financières	3.2.10	573 036	575 033
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2.11	20 454	20 868
Autres dettes et comptes de régularisation	3.2.12	94 321	70 588
Total dettes		687 811	666 489
TOTAL DU PAS S IF		1 238 877	1 191 419

# 3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2023	31.12,2022
Résultat net		174 714	152 306
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et provisions		113 512	98 420
Plus value / moins value de cession		(4)	(155)
Amortissement des subventions d'investissement		(1 227)	(1 202)
Marge brute d'autofinancement	3.3.1	286 995	249 369
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Créances et comptes de régularisation		(3 394)	(2 100)
Stock en cours		10	(18)
Dettes d'exploitation et autres dettes		25 664	(11 462)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3.3.2	22 280	(13 581)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		309 275	235 789
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.3.3	(84 947)	(66 292)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		46	1 464
Variation nette des autres immobilisations financières		0	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(84 902)	(64 829)
Dividendes versés aux actionnaires		(152 306)	(121 517)
Augmentation ou réduction de capital			
Subventions d'investissement reçues		767	1 393
Emission d'emprunts		0	407 000
Remboursement d'emprunts		0	(407 000)
Autres variations		0	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(151 540)	(120 124)
Variation de trésorerie		72 834	50 836
Trésorerie d'ouverture		7 976	(42 860)
Trésorerie de clôture (1)		80 810	7 976
(1) Trésorerie de clôture			
Valeurs mobilières de placement et disponibilités		12 810	11 819
Concours bancaires courants		(0)	(3 843)
Comptes courants cash pooling		68 000	0
Trésorerie de clôture		80 810	7 976

#### ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

#### 1.1. Contrat de concession

- ✓ La société Sapn est titulaire d'une convention avec l'État français lui octroyant la concession de 379 kilomètres d'autoroutes dont 377 sont en service au 31 décembre 2023.
- ✓ Dans le cadre du Grenelle de l'environnement et du plan de relance de l'économie, Sapn a signé en 2010 avec l'Etat un engagement d'investissements pour le développement durable, le terme du contrat de concession de Sapn était fixé au 31 décembre 2029.
- ✓ Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel. Le contrat de concession a ainsi été porté pour Sapn à échéance 31 août 2033.

#### 1.2. Faits marquants

Le douzième avenant à la convention de concession de SAPN a été approuvé par le décret n°2021-1726 du 21 décembre 2021 publié au Journal Officiel le 22 décembre 2021. Il prévoit le déploiement d'un dispositif de péage en flux libre sur les axes A13 et A14. Le montant de cette opération s'élève à 122,1 M€ (valeur juillet 2018).

Le 13ème avenant à la convention de concession de SAPN a été approuvé par le décret n°2023-44 du 30 janvier 2023 publié au Journal Officiel le 31 janvier 2023. Cet avenant prévoit la réalisation de divers aménagements pour un montant d'environ €38 millions pour SAPN (valeur janvier 2020). Ce plan d'investissements permettra de répondre à des enjeux multiples, tels que :

- Les mobilités du quotidien et bas carbone : un pôle d'échanges multimodal, des voies réservées, des parkings de covoiturage et des aménagements de diffuseurs autoroutiers,
- La préservation de la biodiversité : un passage à faune, des aménagements pour contribuer à la protection de la ressource en eau,
- Le service et la sécurité pour les chauffeurs poids-lourds avec des nouvelles places de parking dédiées et des parkings sécurisés.

#### Comptes sapn

# 1.3. Faits majeurs 2023

Le trafic cumulé est en hausse par rapport à la même période de 2022 soit +2%. Dans ces conditions le chiffre d'affaires péage se situe à 459 millions d'euros, soit une évolution de +27 millions d'euros par rapport à 2022.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de Sapn sont établis en conformité avec la réglementation comptable en vigueur en France et en particulier avec les règlements publiés par le Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

#### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

#### 2.2. Immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations inscrites au bilan de Sapn correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :

#### - Les immobilisations du domaine concédé

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes décrites dans la note 1, de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute et de ses installations accessoires, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art) soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages).

Les investissements correspondant aux immobilisations « non renouvelables » sont répartis entre les immobilisations correspondant à la construction initiale et les immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts intercalaires et certaines charges directes affectées.

#### Les amortissements des immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité » calculé selon le mode linéaire sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charges d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession.

Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilité, entre trois et dix ans.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Couches de roulement	10
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8 à 10 ans

Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins-value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué. Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables », la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice.

Dans un souci de meilleure compréhension par la communauté financière, les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation, et au bilan ils sont présentés en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

#### 2.3. La méthode des actifs par composants

Depuis l'exercice 2002, la société applique les dispositions du règlement 2002-10 complété par le règlement 2003-7 du Comité de la Réglementation Comptable : à ce titre elle enregistre en immobilisations et amortit linéairement sur une durée moyenne de dix ans les renouvellements des couches de roulement des chaussées.

#### 2.4. Provisions pour maintien en état des ouvrages d'art concédés

Depuis l'exercice 2011, la société a constitué une provision pour maintien en état des ouvrages d'art concédés. Dans le cadre de sa concession, la société a des obligations contractuelles de maintenance ou de rétablissement des infrastructures de type ouvrage d'art. Sapn a effectué lors de l'exercice 2011 un travail complet d'inventaire des pathologies sur ouvrage d'art nécessitant une réparation, à l'exception de tout élément d'amélioration, et provisionné la meilleure estimation du montant nécessaire pour couvrir cette obligation. Cette opération d'inventaire a été renouvelée au cours des exercices 2018 et 2019 et une nouvelle estimation du risque a été provisionnée.

#### 2.5. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

#### Comptes sapn

#### 2.6. Immobilisations financières

Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée sur la base des perspectives financières ou de la situation nette comptable des filiales et participations, est inférieure au coût d'acquisition.

#### 2.7. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût de revient.

#### 2.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

#### 2.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### 2.10. Emprunts

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts engagées au titre des émissions obligataires sont inscrites à l'actif en charges à répartir et sont amorties linéairement sur la durée des emprunts concernés, ceux-ci étant remboursés in fine.

#### 2.11. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours de change à la clôture. Les écarts de change résultant de cette réévaluation sont enregistrés au compte d'écart de conversion et font l'objet d'une provision pour pertes et charges lorsqu'ils traduisent une perte latente.

#### 2.12. Retraites et engagements assimilés

La totalité des engagements de la société à l'égard du personnel est provisionnée au bilan et la variation de ces engagements est comptabilisée en charges de personnel. Un changement de méthode comptable a été appliqué en 2022 pour prendre en compte les recommandations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2013-02 modifiées le 5/11/2021 suite aux décisions du comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») relative à l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service.

#### 2.13. Impôts sur les résultats

La société Sapn ne comptabilise pas d'impôts différés dans ses comptes annuels.

#### Comptes sapn

#### 2.14. Risques financiers

La société Sapn opère exclusivement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Elle ne supporte donc pas de risque de change sur les transactions qu'elle effectue.

#### 2.15. Classement des créances et dettes

Les créances et dettes sont classées selon leur nature à l'actif et au passif sans considération de leur date d'échéance.

Sauf indication contraire, les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

#### 3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

### 3.1. Compte de résultat

#### 3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Péages	458 886	431 669
Chiffre d'affaires hors péage	15 647	14 300
Chiffre d'affaires	474 533	445 970

#### Détail du chiffre d'affaires hors péage :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Ventes d'abonnements et de services télématiques	1 780	1 509
Redevances des installations commerciales (a)	9 360	8 578
Ventes de carburants et autres marchandises	4	0
Services Télécom (b)	2 437	2 374
Prestations d'ingénierie ( c )	2 065	1 840
Chiffre d'affaires hors péage	15 647	14 300

#### a) Redevances des installations commerciales

Il s'agit des redevances reçues des tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

#### b) Services télécoms

Ils correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

#### c) Prestations d'ingénierie

Les services d'ingénierie portent essentiellement sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, du conseil et prestations de services diverses.

.

#### 3.1.2 Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Transfert de charges immobilisées	5 042	4 103
Remboursement de sinistres	1 769	2 487
Locations diverses	261	226
Mise à disposition de personnel	0	0
Produits accessoires divers	1 064	1 393
Autres produits	29	12
Autres produits d'exploitation	8 165	8 221

### 3.1.3 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Energie, fournitures et pièces détachées	(5 713)	(4 880)
Entretien sur infrastructures	(3 011)	(2 594)
Entretien courant	(4 831)	(5 718)
Redevance domaniale	(15 966)	(14 629)
Autres charges et prestations externes	(18 112)	(16 597)
Achats et charges externes	(47 633)	(44 418)

La redevance domaniale instituée par le décret n° 97-606 du 31 mai 1997 est due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour l'occupation du domaine public.

#### 3.1.4 Charges de personnel

#### a) Analyse des charges

Les charges de personnel de la société Sapn se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Salaires et traitements	(20 746)	(19 163)
Charges sociales et engagements sociaux différés (1)	(8 827)	(7 260)
Intéressement et abondement plan d'épargne	(1 401)	(1 128)
Charges de personnel	(30 974)	(27 551)

(1) Engagements sociaux différés : Cf. 3.2.9 provisions pour autres charges.

	31.12.2023	31.12.2022
Cadres	35	34
Agents de maîtrise	169	176
Employés	207	218
Effectifs	411	428

Les informations détaillées ci-dessus concernent les effectifs moyens pondérés de la société.

#### 3.1.5 Autres charges de gestion

Les « autres charges de gestion » comprennent essentiellement les jetons de présence alloués au cours de l'exercice 2023 pour 12 milliers d'euros et 28 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022. Les pertes sur créances pour 98 milliers d'euros et 100 milliers d'euros en 2022, ainsi que les indemnités accordées aux usagers dans le cadre de transactions au titre des dégâts accidents survenus sur le réseau (23 milliers d'euros en 2023 et 30 milliers d'euros en 2022).

3.1.6 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Taxe d'aménagement du territoire	(27 786)	(26 113)
Contribution économique territoriale	(7 250)	(8 415)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(803)	(695)
Autres impôts et taxes	(4 261)	(4 055)
Impôts et taxes	(40 100)	(39 278)

La Contribution économique territoriale (CET), est composée de deux contributions : la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d'une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

En 2023, la CET représente 1.630 milliers d'euros au titre de la CVAE et 5.620 milliers d'euros au titre de la CFE y compris le dégrèvement au titre du plafonnement de la taxe, en fonction de la valeur ajoutée, pour 3.583 milliers d'euros.

La Loi de Finance 2020 adoptée le 28 décembre 2019 a porté le tarif de la taxe d'aménagement du territoire de 7.32 euros à 7.36 euros par milliers de kilomètres parcourus au 1er janvier 2020, ce taux est de 7.83 en 2023.

#### 3.1.7 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros	s)	31.12.2023		31.12.2022	
Amortissement p	pour dépréciation des chaussées	(13 080)		(12 438)	
	pour dépréciation des immobilisations corporelles (autres que chaussées)	(7 394)		(7 901)	
Amortissement of	de caducité des immobilisations	(88 851)		(84 668)	
dont:	Caducité des immobilisations non renouvelables		(89 481)		(84 857)
	Caducité des immobilisations renouvelables		630		189
Dotations nettes	auxprovisions	(5 446)		(174)	
dont:					
	Dotation aux provisions pour révision des Ouvrages d'Art		1 337		(272)
	Dotation aux provisions d'exploitation (1)		(10 091)		(3 056)
	Reprises de provisions d'exploitation (1)		3 309		3 154
Dotations aux ar	nortissements et provisions	(114 770)		(105 181)	

(1) Hors engagements sociaux différés (Cf. Charges de personnel 3.1.4).

#### 3.1.8 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et indexation des emprunts	(9 530)	(49 627)
Intérêts intercalaires immobilisés		
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts		
Autres produits et charges financiers nets	2 352	(1 730)
dont: Autres produits financiers	2 781	984
Autres charges financières	(429)	(2 714)
Résultat financier	(7 178)	(51 358)

Les intérêts des emprunts et autres charges assimilées incluent essentiellement des charges d'intérêts et frais sur emprunts, ainsi que des intérêts financiers liés aux avances de trésorerie effectuées auprès de Sanef.

#### 3.1.9 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Plus-values et moins-values de cessions d'immobilisations	4	155
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	0	4 631
Amortissement des subventions d'investissement	1 227	1 202
Autres produits et charges exceptionnels nets	(15)	17 896
dont: Autres produits exceptionnels	1	17 919
Autres charges exceptionnelles	(16)	(23)
Résultat exceptionnel	1 216	23 884

Le résultat exceptionnel en 2022 comprend principalement un produit lié à l'abandon de la créance de l'Etat pour 17,3 Mn€ à la suite de l'avenant 12 du contrat de concession dans le cadre du projet flux libre A13/A14.

#### 3.1.10 Participation des salariés

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Participation des salariés	(3 926)	(3 743)

#### 3.1.11 Impôt sur les résultats

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006 Sapn est rattachée au périmètre d'intégration fiscale du groupe dont HIT est la tête. Son résultat est ainsi pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble du groupe.

HIT est seule redevable de l'impôt sur les bénéfices. Chaque filiale intégrée fiscalement contribue à l'impôt, la contribution d'impôt étant calculée sur son résultat propre, déterminé comme si la société était imposée séparément.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Charge d'impôt relative aux opérations de l'exercice	(64 410)	(54 006)
Total	(64 410)	(54 006)

Le taux d'imposition global à l'impôt sur les sociétés passe ainsi à 25,81%. Les impôts différés ne sont pas comptabilisés.

#### Comptes sapn

Au 31.12.2023 la situation fiscale latente est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2023
Actif d'impôts futurs	7 914
Congés Pay és	566
Participation des Salariés	1 018
Provision pour retraite et assimilés	4 521
Autres provisions non déductibles	1 809
Passif d'impôts futurs	(12 618)
Charges immobilisées	(12 618)

# 3.2. Bilan

#### 3.2.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	19 066	10 877
Amortissement immobilisations incorporelles	(5 791)	(5 725)
Immobilisations incorporelles	13 274	5 152

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les variations s'analysent comme suit :

Valeurs brutes	01.01.2023			Mises en	31.12.2023
(en milliers d'euros)	01.01.2023	ou virement	et sorties	service	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	5 827	0	0	0	5 827
Immobilisations en cours	5 049	8 189	0	0	13 239
Immobilisations incorporelles	10 877	8 189	0	0	19 066
Amortissements	01.01.2023	Dotations	Reprises et	Autres	31,12,2023
(en milliers d'euros)	01.01.2025	Dotterons	cessions	ratics	5111212025
Amortissement immobilisations incorporelles	5 725	67	0		5 791

#### 3.2.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	01.01.2023	Acquisitions	Cessions	Mises en	31.12.2023
(en milliers d'euros)		ou virement	et sorties	service	31.12.2023
Immobilisations du domaine privé	1 006	1 694	(68)	(25)	2 607
Immobilisations de constructions en service	3 063 180	0	0	1 841	3 065 021
Immobilisations de construction - Chaussées renouvelables	129 124	3 185	(17 275)	12 162	127 195
Immobilisations d'exploitation en service	220 752	538	(353)	2 272	223 210
Immobilisations en cours	94 075	71 341	0	(16 250)	149 167
Immobilisation corporelles	3 508 138	76 758	(17 696)	0	3 567 201

Amortissements (en milliers d'euros)	01.01.2023	Dotations	Reprises et cessions	31.12.2023
,	247	42	(60)	221
Amortissements pour dépréciation des immobilisations du domaine privé	347	42	(68)	321
Amortissements pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	196 664	7 285	(311)	203 639
Amortissements pour dépréciation - Chaussée renouvelables	73 696	13 080	(17 275)	69 500
Amortissement de caducité des immobilisations non renouvelables	2 100 313	89 481		2 189 794
Amortissement de caducité des immobilisations d'exploitation	26 286		(630)	25 656
Immobilisation corporelles	2 397 306	109 888	(18 283)	2 488 910

#### 3.2.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Participations	373	373
Autres immobilisations financières	99	4
Immobilisations financières	472	377

Au 31 décembre 2023 le poste « participations » comprend 12 milliers d'euros de participation chez Routalis, 343 milliers d'euros de participation chez Centaure Paris Normandie ainsi que 18 milliers d'euros chez Autoroutes Trafic.

#### 3.2.4 Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Stocks et en-cours	1 173	1 183
Dépréciation des stocks		<u>-</u>
Stocks et en-cours nets	1 173	1 183

Les stocks sont constitués uniquement du sel et du carburant.

3.2.5	Clients	ρt	comntes	rattachés
J.4.J	Cucius	$c_{\iota}$	COMBUCS	Iuiucics

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Clients - Péages (abonnés,)	31 338	29 655
Clients - Activités annexes	9 529	11 147
Dépréciation créances douteuses	(62)	(23)
Créances clients et comptes rattachés	40 805	40 779

Les clients « activités annexes » comprennent les produits à recevoir sur les redevances des installations commerciales soit 2.900 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et 3.569 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 les dépréciations concernent essentiellement les clients péages pour 54 milliers d'euros et les clients « Télécom » pour 8 milliers d'euros.

3.2.6 Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Etat et autres organismes publics	13 689	9 900
Autres créances et produits à recevoir	69 795	3 745
Charges constatées d'avance	8 567	7 632
Autres créances et comptes rattachés	92 051	21 277

Le poste Autres créances comprend principalement 791 milliers d'euros de créances tiers pour remboursement de sinistres intervenus sur le réseau Sapn ainsi que la constatation d'une subvention d'investissement à encaisser de 766 milliers d'euros. Ce poste comprend également le compte courants des sociétés liées de 68.000 milliers d'euros pour le compte courant « Cash Pooling » avec Sanef. Ce compte courant fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie intragroupe mise en place en décembre 2004.

Le poste « créances sur l'Etat et organismes publics » comprend 3.583 milliers d'euros de produits à recevoir de l'Etat au titre du dégrèvement pour plafonnement de la CET (contribution économique territoriale) à 1.625% de la Valeur ajoutée en 2023.

Au 31 décembre 2023 les « charges constatées d'avance » comprennent principalement la quote-part de redevance domaniale relative au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour 8.334 milliers d'euros, ce compte sera soldé au 30 juin 2024 (Cf. *3.1.3*).

#### 3.2.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	0	4 000
Disponibilités	12 810	7 819
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	12 810	11 819

La société ne détient pas d'actions propres.

#### 3.2.8 Capitaux propres

Le capital social de la société Sapn s'élève à 14.000.000 euros divisé en 101.167.995 actions de même montant.

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	01.01.2023	Affectation du résultat	Dividendes	Subventions reçues moins reprise	Provisions règlementées	Résultat de l'exercice	31.12.2023
Capital	14 000						14 000
Primes d"émission	306 000						306 000
Réserve légale et	1 400						1 400
plus-value LT							
Report à nouveau	2 063						2 063
Résultat 31.12.2022	152 306		(152 306)				0
Résultat 31.12.2023	0					174 714	174 714
Subventions	26 335			(461)			25 874
d'investissements							
Provisions							
règlementées							
	502 105	0	(152 306)	(461)	0	174 714	524 052

(en milliers d'euros)	01.01.2022	Affectation du résultat	Dividendes	Subventions reçues moins reprise	Provisions règlementées	Résultat de l'exercice	31.12.2022
Capital	14 000						14 000
Primes d"émission	306 000						306 000
Réserve légale et plus-value LT	1 400						1 400
Report à nouveau					2 063		2 063
Résultat 31.12.2021	121 517		(121 517)				0
Résultat 31.12.2022						152 306	152 306
Subventions d'investissements Provisions règlementées	26 143			192			26 335
	469 061	0	(121 517)	192	2 063	152 306	502 105

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, il n'existe aucun instrument de dilution.

Le report à nouveau a augmenté de 2 063 milliers d'euros en 2022, en lien avec le changement de méthode comptable décrit en note 1.3 concernant les recommandations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2013-02 modifiées le 5/11/2021 par suite des décisions du comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») relative à l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service.

En 2023 Sapn a perçu 767 milliers d'euros de subventions d'investissement et celles-ci ont fait l'objet d'une reprise de 1.228 milliers d'euros.

Sur l'exercice 2022 les subventions d'investissement avaient augmenté de 1.393 milliers d'euros, la reprise ayant été de 1.201 milliers d'euros.

220	D	•	, 1	
3.2.9	Provide	naur rication	nt rv	araac
3.4.7		pour risques	ei cn	iui zes

(en milliers d'e	uros)	31.12.2022	Dotation	Reprise (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	Autre	31.12.2023
Retraites et e	ngagements assimilés	9 275	0	(453)	(786)	0	8 035
dont :	Engagement de retraite	5 835		(255)	(786)		4 794
	Mutuelle des retraités	3 274		(180)			3 095
	Médailles du travail	165		(19)			147
Litiges		767	505	(138)			1 134
Révision des	Ouvrages d'Art	4 591		(1 337)			3 255
Autres prov	isions pour risques	6 262	1 396	(1)	(1 198)		6 459
Autres prov	isions pour charges	1 931	8 052	(1 852)			8 132
Provisions p	our risques et charges	22 826	9 953	(3 781)	(1 984)	0	27 014

#### Provisions pour retraites et engagements assimilés :

Sapn a pris en compte les impacts de la modification de régime concernant la réforme des retraites adoptée en France pour laquelle la loi a été promulguée le 14 avril 2023.

Cette réforme s'articule autour de deux points principaux à savoir le recul progressif de l'âge légal de départ en retraite (de 62 à 64 ans) et l'augmentation de la durée de cotisation (à 43 annuités) pour bénéficier du taux plein. Cette réforme a conduit à diminuer la valeur de l'engagement.

En ce qui concerne le régime des indemnités de fin de carrière, médailles du travail et participation à la mutuelle des retraités, les principales hypothèses d'évaluation retenues par le groupe au 31 décembre 2023 sont :

- Taux d'actualisation : 4,00 % (taux de rendement des obligations émises par les sociétés de 1ère catégorie).
- Taux moyen de revalorisation des rémunérations : 2,75 %.

Le montant de l'engagement retraite au 31 décembre 2023 est de 4.794 milliers d'euros.

#### Provisions pour révision des ouvrages d'art :

(Cf. 2.4 et 3.1.7)

#### Provisions pour autres charges:

Depuis 2015 le groupe Sanef a engagé des initiatives pour l'amélioration de sa performance, notamment au travers de l'ouverture de négociations avec les Instances Représentatives du Personnel pour la mise en place d'une GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels). En avril 2023 un nouvel accord a été conclu pour une période de trois ans la société Sapn a constitué à ce titre une nouvelle provision pour mesures d'accompagnement de la GEPP.

3.2.10 Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunt SANEF	567 000	567 000
Autres		
sous-total emprunt (capital)	567 000	567 000
Autres dettes	329	4 168
sous-total	567 329	571 168
Intérêts courus	5 707	3 865
Total Emprunts et dettes financières	573 036	575 033

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, Sapn a remboursé par anticipation l'emprunt souscrit auprès de BNP DEXIA à hauteur de 407 millions d'euros. Afin de procéder à ce remboursement, Sapn a conclu avec sa maison mère, Sanef, un contrat de prêt intragroupe de 407 millions d'euros au taux de 1.475%

#### Tableau de l'endettement net :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts et dettes financières	573 036	575 033
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	12 810	11 819
<b>Endettement net</b>	560 226	563 214
Variation	(2 988)	(66 527)

Au 31 décembre 2023 l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la société est le suivant :

Années	Capital à moins d'un an	Capital entre 5 ans	1 à Capital à plus 5 ans	de	Total restant à rembourser
2024					0
2025					0
2026		160 000			160 000
2027					0
2028					0
2029					0
2030			407 000		407 000
Total 31.12.2023	0	160 000	407 000		567 000
Total 31.12.2022	0	160 000	407 000		567 000

Poste « autres dettes » financières :

Au 31 décembre 2023, le poste est composé essentiellement de dépôts et cautionnements reçus pour 329 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2022, le poste est composé essentiellement de concours bancaires pour 3.843 milliers d'euros et de 325 milliers d'euros de dépôts et cautionnements reçus.

#### 3.2.11 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 454	20 868

#### 3.2.12 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes sur immobilisations	48 432	32 348
Dettes fiscales et sociales (dont Participation des salariés)	37 459	30 827
Produits constatés d'avance et comptes de régularisation	2 801	2 829
Autres dettes	5 628	4 584
Autres dettes et comptes de régularisation	94 321	70 588

Les dettes fiscales et sociales comprennent 3.926 milliers d'euros de dette provisionnée au titre de la « Participation des salariés » et 975 milliers d'euros de dette provisionnée au titre de l'Intéressement. Les « produits constatés d'avance » d'exploitation concernent pour 4 milliers d'euros les redevances d'installations commerciales étalées sur la durée restant à courir des contrats, pour 2.797 milliers d'euros les redevances de mise-à-disposition de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication.

Le poste autres dettes est composé principalement du compte d'intégration fiscal pour 4.558 milliers d'euros.

#### 3.2.13 Engagements hors bilan

#### a) Engagements reçus

Les engagements reçus concernent pour partie des cautions bancaires sur marchés. Celles-ci sont mises en place par les entreprises de travaux, au titre de leur obligation de bonne fin des travaux ou prestations, commandés par Sapn, pour un montant de 10.579 milliers d'euros.

Les garanties accordées par des émetteurs de badges de Télépéage Inter-société pour Poids-Lourds et par des émetteurs de cartes accréditives qui collectent le péage pour le compte de Sapn s'élèvent à 2.553 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Cautions bancaires	10 579	11 120
Garanties Emetteur (TIS PL & cartes accréditives VL)	2 553	2 553
Total	13 132	13 673

#### b) Commandes d'immobilisations ou de grosses réparations

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Marchés travaux (signés et non engagés)	31 648	37 656
Total	31 648	37 656

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes en vigueur.

#### 3.3. Tableau des flux de trésorerie

#### 3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement

Les amortissements et provisions retenus pour le calcul de la marge brute d'autofinancement excluent les provisions sur actifs circulants et comprennent :

- Les dotations nettes relatives à l'actif immobilisé,
- Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges,
- La variation des charges à répartir,
- L'indexation des dettes.

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dotations nettes sur actif immobilisé	107 988	100 080
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	5 524	-1 659
Variation des charges à répartir		
Indexation des dettes		
Total des amortissements et provisions hors actif circulant	113 512	98 420

### 3.3.2 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation des intérêts courus non échus et celle des dépôts reçus est intégrée dans la rubrique « dettes d'exploitation et diverses » (flux de trésorerie générés par l'activité).

#### 3.3.3 Acquisition d'immobilisations

La variation des flux générés par l'acquisition des immobilisations est obtenue par les investissements de l'exercice diminués de la variation des soldes des comptes fournisseurs d'immobilisations.

#### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.1. Consolidation comptable et intégration fiscale

Sapn entre dans le périmètre de consolidation de la société Sanef pour l'établissement des comptes consolidés effectués par cette société. Sapn est consolidée selon la méthode d'intégration globale.

Les comptes de Sanef sont eux-mêmes consolidés dans le groupe HIT, lui-même consolidé chez Abertis, Espagne.

Depuis le 1er juin 2006, la société Sapn entre dans l'intégration fiscale du groupe HIT. Conformément à la convention d'intégration fiscale conclue et à l'article 223 A du CGI, le principe général de neutralité, consistant à ce que soit mis à la charge de Sapn par HIT le montant des impôts dont Sapn aurait dû s'acquitter envers le Trésor Public si elle n'était pas devenue membre du Groupe intégré, est appliqué.

#### 4.2. Indicateurs comptables et financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	
Valeur ajoutée	433 710	408 141	
Excédent brut d'exploitation	361 426	339 078	
Marge EBE	76,16%	76,03%	
EBITDA (1)	358 617	336 724	
Marge EBITDA	75,57%	75,50%	
Marge brute d'autofinancement	286 995	249 369	

<sup>(1)</sup> Résultat d'exploitation corrigé de la charge de participation et hors dotations aux amortissements et aux provisions.

#### 4.3. Litiges

La société Sapn est partie à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Sapn considère qu'au 31 décembre 2023, aucun des litiges en cours liés à la conduite de ses activités n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

#### 4.4. Cahier des charges

La convention de concession principale et le cahier des charges y annexé constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat et la société Sapn. Ils régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité,
- Les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution,
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager,
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration du contrat,
- Les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs,
- La faculté de l'Etat de racheter les contrats de concession pour motif d'intérêt général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### 4.5. Informations sur les parties liées

Les principaux tiers ayant une position privilégiée à l'égard de la Sapn sont :

- L'actionnaire majoritaire de la société, Sanef à hauteur de 99.97 %.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis Infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert.

Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. Sanef par un contrat signé le 22 juin 2017 s'engage à transférer à la SAPN une sous licence d'utilisation du savoir-faire et de l'assistance technique associée d'Abertis dans le domaine autoroutier. En contrepartie SAPN s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est entré en vigueur à compter du 1 juillet 2017.

Le compte courant de HIT dans le poste « autres dettes » de Sapn au 31 décembre 2023, d'un montant de 4.558 milliers d'euros, représente le solde de la contribution d'impôt sur les sociétés due au titre de l'exercice 2023, à HIT tête de groupe fiscal, soit 64.411 milliers d'euros diminué du montant des contributions aux acomptes d'impôt versées par Sanef au titre de l'exercice pour 59.853 milliers d'euros.

#### Les comptes courants des postes :

« Autres créances », soit Sanef pour 22 milliers d'euros de compte courant ainsi que 68.000 milliers d'euros de « cash pooling » et 284 milliers d'euros d'intérêts créditeurs dans le cadre du « cash pooling » fonctionnant dans le cadre d'une convention de trésorerie intragroupe.

Le poste « dettes fournisseurs » comprend les comptes de Bip & Go pour un montant de 2.630 milliers d'euros, Sanef pour 9.965 milliers d'euros, Abertis pour 113 milliers d'euros et Eurotoll pour 24 milliers d'euros.

#### Comptes sapn

Dans le poste « clients et comptes rattachés » figurent le compte Sanef pour un montant de 571 milliers d'euros, le compte Eurotoll pour 4.261 milliers d'euros dont 2.055 milliers d'euros de factures à établir, le compte Bip & Go pour 139 milliers d'euros.

En 2023, Sapn a enregistré des intérêts pour 9.248 milliers d'euros au titre des prêts consentis par Sanef (cf. 3.2.3), ainsi que 429 milliers d'euros de charges financières diverses Sanef.

Les relations avec les autres filiales et participations ne portent pas sur des montants significatifs.

#### 4.6. Honoraires de commissariat aux comptes

Le cabinet KPMG agit en tant que commissaire aux comptes de la société au 31 décembre 2023.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus, au titre du contrôle légal des comptes et des prestations entrant dans les diligences liées à cette mission, ainsi qu'au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) se montent à un total de 27 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023.

# 5. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations		Capital	Autres capitaux	Quote part	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat
			propres	сариа	Brute	Nette	Valeur nette	HT	
(montants en milliers d'euros)			(1)						
Participations									
- Centaure Paris Normandie	(*)	700	1 270	49,00%	343	343	3	1 066	7
- Routalis	(*)	40	4	30,00%	12	12	2	2 952	42
- Autoroutes Trafic	(*)	349	477	5,16%	18	18	3	2 591	53

<sup>(\*)</sup> Eléments chiffrés connus au 31 décembre 2022

Le cas échéant le capital et les autres capitaux propres des sociétés étrangères, hors zone euros, sont exprimés en devises (en milliers).

(1) Non compris le résultat de l'année.

# 6. INFORMATIONS POST-CLOTURE

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.